



Independent observer
of the Global Fund

LE PROJET D'ÉVOLUTION DES INSTANCES DE COORDINATION NATIONALE DU FONDS MONDIAL PRÉPARE LES CONSULTANTS DANS LE CADRE D'UN ATELIER À CASABLANCA

Le Pôle du Secrétariat du Fonds mondial chargé des instances de coordination nationale a organisé un atelier à Casablanca, au Maroc, du 17 au 21 septembre 2018, aux fins d'orienter les consultants sélectionnés pour apporter un appui aux 18 pays visés par la phase pilote du projet d'évolution des ICN.

Le groupe d'une centaine de participants comprenait des consultants des quatre prestataires d'appui technique sélectionnés par le Fonds mondial : l'Alliance internationale contre le VIH/sida, Palladium, Chemonics et Euro Health Group, ainsi que des représentants de partenaires tels que l'Initiative GIZ BACKUP Health et l'Initiative française 5 %. Le projet d'évolution des ICN a financé quinze des 18 pays ; l'initiative de l'agence allemande de coopération GIZ BACKUP Health a financé les trois autres pays (voir l'[article OFM de cette édition](#) sur l'appui technique fourni par GIZ).

Le Pôle ICN du Secrétariat a ouvert la rencontre par une présentation des éléments clés du projet d'évolution des instances de coordination nationale et des politiques qui les régissent :

1. Positionnement des ICN au regard de la stratégie du Fonds mondial 2017/2022
2. Déploiement de l'évolution des ICN à travers une démarche échelonnée
3. Objectif premier de la phase pilote du projet d'évolution des ICN (prenant fin en décembre 2019) : établissement d'un dossier d'investissement en vue de la réunion du Conseil d'administration de novembre 2019

Selon René-Frédéric Plain, responsable du Pôle chargé des instances de coordination nationale, le projet

d'évolution des ICN adopte « un point de vue stratégique plus large, dépassant la simple conformité, et une démarche différenciée tenant compte du contexte et des niveaux de maturité ». Il a ajouté que ce projet nécessitait « un changement de mentalité des parties prenantes » investies dans les subventions du Fonds mondial, en particulier du Secrétariat, des instances de coordination nationale et des prestataires d'appui technique. Dans le cadre de leurs travaux sur le terrain, les consultants doivent identifier des influenceurs clés pouvant « changer la donne » : des individus œuvrant à apporter ou faciliter des changements rapides au niveau du pays. M. Plain a également affirmé que les parties prenantes au projet « savaient où des changements et innovations étaient requis [...] et avaient un effet catalyseur à ces fins ».

Pendant l'atelier, les participants ont pu obtenir des informations détaillées sur la teneur et la mise en œuvre du projet d'évolution des instances, et sur les innovations dont les pays bénéficieront. Les participants ont été informés des politiques et directives du Fonds mondial pertinentes, notamment :

- la Politique relative aux instances de coordination nationale approuvée par le Conseil d'administration (anciennement appelée Directives et critères d'admissibilité pour les instances de coordination nationale), et le code de conduite à l'usage des membres des instances de coordination nationale, ainsi que le financement de sa mise en œuvre ;
- les outils et cadres d'évaluation des instances de coordination nationale mis à jour ;
- la note d'orientation sur les contextes d'intervention difficiles ;
- la note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement ; et
- la politique sur l'éthique et le code de conduite.

La formation comprenait des exercices, à partir d'une étude de cas de pays, visant à s'assurer que les participants soient en mesure d'analyser et combler les besoins des pays auxquels ils apporteront un appui dans le cadre du projet d'évolution des instances. Ces exercices incitent les consultants à faire preuve de créativité et d'innovation.

Pendant l'atelier, les participants ont reçu une formation sur les quatre domaines prioritaires d'évolution des instances : le fonctionnement des instances (notamment le suivi stratégique par le Secrétariat des instances), le suivi stratégique, l'établissement de liens, et la participation.

Ces quatre domaines sont détaillés ci-après.

Quatre domaines prioritaires de résultats dans le cadre de l'évolution des instances de coordination nationale

Fonctionnement des instances de coordination nationale

Le volet « fonctionnement des instances de coordination nationale » (notamment le suivi stratégique par le Secrétariat des ICN) systématise les activités qui améliorent le fonctionnement des instances, notamment au travers des mesures ci-après :

- Offrir à chaque ICN une formation en direction aux membres du comité de direction.
- Garantir la participation du Secrétariat du Fonds mondial (équipe de pays et/ou Pôle chargé des instances) à une réunion plénière des ICN et deux réunions du comité de suivi stratégique par an au minimum.
- Examiner et actualiser la composition des instances afin d'y inclure de nouveaux acteurs, issus par exemple du ministère des Finances/de la Planification/du Budget, aptes à soutenir la pérennité de la riposte nationale.

- Former chaque Secrétariat d'ICN aux fonctions d'appui et aux procédures et outils pertinents (en particulier pour les ICN qui se préparent à la transition).

Suivi stratégique

Le volet « Suivi stratégique » officialise la fonction et l'intègre dans la gestion du portefeuille afin d'en maximiser l'impact sur les résultats des subventions. Ce domaine comprend les éléments ci-après :

- Doter chaque secrétariat d'ICN d'un « chargé du suivi stratégique » (si ce n'est déjà le cas) pour appuyer les actions de suivi stratégique et le suivi du plan de gestion des risques.
- Doter chaque ICN d'un consultant pour orienter les procédures et la dynamique de son comité de suivi stratégique.
- Donner les moyens à l'ICN/au comité de suivi stratégique d'utiliser des données stratégiques à des fins décisionnelles, afin d'améliorer les programmes du Fonds mondial et nationaux grâce à des examens et dialogues approfondis au niveau du pays.
- Doter chaque ICN des outils requis pour assurer le suivi d'un plan de garantie et de gestion des risques.
- Offrir la possibilité d'accéder à une assistance technique pour soutenir la transition (pour les ICN qui se préparent à la transition).

Établissement de liens

Le domaine « Établissement de liens » maximise la collaboration et la coordination entre l'ICN et les autres fora. En collaboration avec l'ICN, le consultant évalue au cas par cas les possibilités d'intégration de l'instance dans les structures nationales. L'établissement de liens regroupe les activités ci-après :

- Aider chaque ICN à mener une analyse des plateformes de coordination existantes, par exemple des groupes de travail sur le secteur de la santé.
- Aider chaque ICN à organiser sa première réunion annuelle avec d'autres plateformes afin de convenir d'un ensemble de produits à obtenir pour l'année.
- Aider chaque ICN à concevoir la rationalisation de ses fonctions et les principes du Fonds mondial sur la future plateforme de coordination. En particulier, pour les ICN qui se préparent à la transition, il importera de définir le rôle pouvant être assumé par la société civile en matière de coordination et de suivi stratégique après l'affranchissement du soutien financier du Fonds mondial.

Participation

Le domaine « Participation » facilite l'émergence d'une direction forte et engagée des ICN, en garantissant une meilleure communication entre les membres des ICN et les membres des groupes constitutifs. Il comprend :

- des échanges Sud-Sud ; et

- la prise en compte de modèles probants de surveillance par les communautés dans les procédures du Fonds mondial telles que le suivi stratégique, l'examen des programmes, la participation de la société civile, les demandes de financement, etc.

Il importe de souligner que le projet d'évolution des ICN offre aux 18 pays visés par la phase pilote l'opportunité et la responsabilité d'influer sur l'avenir des ICN et l'efficacité du Fonds mondial. La stratégie et les politiques relatives aux ICN seront définies par le Conseil d'administration à sa réunion de novembre 2019.

Le rôle de la société civile dans l'évolution des instances de coordination nationale

La participation de la société civile est essentielle pour le projet d'évolution des ICN. Selon l'organisation actuelle des instances de coordination nationale, la société civile et les autres partenaires traitent essentiellement des trois maladies : le VIH, la tuberculose et le paludisme. À l'avenir, quand les instances auront tissé de nouveaux liens avec des acteurs tels que les groupes de travail sur la santé ou les partenaires de développement et participeront davantage à leurs travaux, la société civile risque de devenir moins audible. Cette situation pourrait être évitée en garantissant une représentation solide et substantielle de la société civile, qui serait d'une part, tenue de recueillir régulièrement l'avis des groupes constitutifs et de les tenir informés, et d'autre part, d'exprimer clairement les difficultés de ces groupes et d'en garantir le suivi. Le rôle de la société civile doit manifestement être renforcé et unifié.

Le groupe pilote fait la part belle à l'Afrique subsaharienne (onze pays sur 18), où plus de 70 pour cent des crédits du Fonds mondial sont investis. Ces pays sont le Burkina Faso, le Bénin, le Burundi, le Cameroun, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République démocratique du Congo (RDC) et la Tanzanie.

Étapes clés du projet d'évolution des instances de coordination nationale

La liste ci-après présente les délais de mise en œuvre des activités clés du projet :

- juin-sept. 2018 : finalisation des supports et formation des consultants en vue du déploiement.
- sept.-déc. 2018 : évaluation de référence et déploiement des activités sur le terrain.
- fév.-mars 2019 : évaluation à mi-parcours des résultats et communication à la société civile.
- sept. 2019 : évaluation des résultats finaux et communication du bilan au Conseil d'administration et aux comités du Fonds mondial.
- oct.-nov. 2019 : délibérations des comités et du Conseil d'administration afin de définir les priorités du prochain cycle de financement.
- 2020 : déploiement des options recommandées dans le cadre de l'évolution des ICN, confirmées par le Conseil d'administration en novembre 2019.

Pour tout supplément d'information, référez-vous aux [pages sur le projet d'évolution des instances de coordination nationale](#) sur le site web du Fonds mondial. Des articles récents de l'OFM sur l'évolution des ICN sont disponibles ici :

- [Le Conseil d'administration du Fonds mondial approuve l'initiative d'évolution des ICN](#) (12 mai 2018)
- [Le Conseil d'administration du Fonds mondial adopte une politique relative aux ICN](#) (12 mai 2018)

- [L'instance de coordination nationale de la Tanzanie aspire à devenir un modèle de meilleures pratiques pour l'initiative d'évolution des instances de coordination nationale du Fonds mondial](#) (Article 4, OFM 74 du 10 octobre 2018)

Le Pôle du Secrétariat du Fonds mondial chargé des instances de coordination nationale a organisé un atelier à Casablanca, au Maroc, du 17 au 21 septembre 2018, aux fins d'orienter les consultants sélectionnés pour apporter un appui aux 18 pays visés par la phase pilote du projet d'évolution des ICN.

Le groupe d'une centaine de participants comprenait des consultants des quatre prestataires d'appui technique sélectionnés par le Fonds mondial : l'Alliance internationale contre le VIH/sida, Palladium, Chemonics et Euro Health Group, ainsi que des représentants de partenaires tels que l'Initiative GIZ BACKUP Health et l'Initiative française 5 %. Le projet d'évolution des ICN a financé quinze des 18 pays ; l'initiative de l'agence allemande de coopération GIZ BACKUP Health a financé les trois autres pays (voir l'[article OFM de cette édition](#) sur l'appui technique fourni par GIZ).

Le Pôle ICN du Secrétariat a ouvert la rencontre par une présentation des éléments clés du projet d'évolution des instances de coordination nationale et des politiques qui les régissent :

1. Positionnement des ICN au regard de la stratégie du Fonds mondial 2017/2022
2. Déploiement de l'évolution des ICN à travers une démarche échelonnée
3. Objectif premier de la phase pilote du projet d'évolution des ICN (prenant fin en décembre 2019) : établissement d'un dossier d'investissement en vue de la réunion du Conseil d'administration de novembre 2019

Selon René-Frédéric Plain, responsable du Pôle chargé des instances de coordination nationale, le projet d'évolution des ICN adopte « un point de vue stratégique plus large, dépassant la simple conformité, et une démarche différenciée tenant compte du contexte et des niveaux de maturité ». Il a ajouté que ce projet nécessitait « un changement de mentalité des parties prenantes » investies dans les subventions du Fonds mondial, en particulier du Secrétariat, des instances de coordination nationale et des prestataires d'appui technique. Dans le cadre de leurs travaux sur le terrain, les consultants doivent identifier des influenceurs clés pouvant « changer la donne » : des individus œuvrant à apporter ou faciliter des changements rapides au niveau du pays. M. Plain a également affirmé que les parties prenantes au projet « savaient où des changements et innovations étaient requis [...] et avaient un effet catalyseur à ces fins ».

Pendant l'atelier, les participants ont pu obtenir des informations détaillées sur la teneur et la mise en œuvre du projet d'évolution des instances, et sur les innovations dont les pays bénéficieront. Les participants ont été informés des politiques et directives du Fonds mondial pertinentes, notamment :

- la Politique relative aux instances de coordination nationale approuvée par le Conseil d'administration (anciennement appelée Directives et critères d'admissibilité pour les instances de coordination nationale), et le code de conduite à l'usage des membres des instances de coordination nationale, ainsi que le financement de sa mise en œuvre ;
- les outils et cadres d'évaluation des instances de coordination nationale mis à jour ;
- la note d'orientation sur les contextes d'intervention difficiles ;
- la note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement ; et
- la politique sur l'éthique et le code de conduite.

La formation comprenait des exercices, à partir d'une étude de cas de pays, visant à s'assurer que les participants soient en mesure d'analyser et combler les besoins des pays auxquels ils apporteront un appui dans le cadre du projet d'évolution des instances. Ces exercices incitent les consultants à faire preuve de créativité et d'innovation.

Pendant l'atelier, les participants ont reçu une formation sur les quatre domaines prioritaires d'évolution des instances : le fonctionnement des instances (notamment le suivi stratégique par le Secrétariat des instances), le suivi stratégique, l'établissement de liens, et la participation.

Ces quatre domaines sont détaillés ci-après.

Quatre domaines prioritaires de résultats dans le cadre de l'évolution des instances de coordination nationale

Fonctionnement des instances de coordination nationale

Le volet « fonctionnement des instances de coordination nationale » (notamment le suivi stratégique par le Secrétariat des ICN) systématise les activités qui améliorent le fonctionnement des instances, notamment au travers des mesures ci-après :

- Offrir à chaque ICN une formation en direction aux membres du comité de direction.
- Garantir la participation du Secrétariat du Fonds mondial (équipe de pays et/ou Pôle chargé des instances) à une réunion plénière des ICN et deux réunions du comité de suivi stratégique par an au minimum.
- Examiner et actualiser la composition des instances afin d'y inclure de nouveaux acteurs, issus par exemple du ministère des Finances/de la Planification/du Budget, aptes à soutenir la pérennité de la riposte nationale.
- Former chaque Secrétariat d'ICN aux fonctions d'appui et aux procédures et outils pertinents (en particulier pour les ICN qui se préparent à la transition).

Suivi stratégique

Le volet « Suivi stratégique » officialise la fonction et l'intègre dans la gestion du portefeuille afin d'en maximiser l'impact sur les résultats des subventions. Ce domaine comprend les éléments ci-après :

- Doter chaque secrétariat d'ICN d'un « chargé du suivi stratégique » (si ce n'est déjà le cas) pour appuyer les actions de suivi stratégique et le suivi du plan de gestion des risques.
- Doter chaque ICN d'un consultant pour orienter les procédures et la dynamique de son comité de suivi stratégique.
- Donner les moyens à l'ICN/au comité de suivi stratégique d'utiliser des données stratégiques à des fins décisionnelles, afin d'améliorer les programmes du Fonds mondial et nationaux grâce à des examens et dialogues approfondis au niveau du pays.
- Doter chaque ICN des outils requis pour assurer le suivi d'un plan de garantie et de gestion des risques.

- Offrir la possibilité d'accéder à une assistance technique pour soutenir la transition (pour les ICN qui se préparent à la transition).

Établissement de liens

Le domaine « Établissement de liens » maximise la collaboration et la coordination entre l'ICN et les autres fora. En collaboration avec l'ICN, le consultant évalue au cas par cas les possibilités d'intégration de l'instance dans les structures nationales. L'établissement de liens regroupe les activités ci-après :

- Aider chaque ICN à mener une analyse des plateformes de coordination existantes, par exemple des groupes de travail sur le secteur de la santé.
- Aider chaque ICN à organiser sa première réunion annuelle avec d'autres plateformes afin de convenir d'un ensemble de produits à obtenir pour l'année.
- Aider chaque ICN à concevoir la rationalisation de ses fonctions et les principes du Fonds mondial sur la future plateforme de coordination. En particulier, pour les ICN qui se préparent à la transition, il importera de définir le rôle pouvant être assumé par la société civile en matière de coordination et de suivi stratégique après l'affranchissement du soutien financier du Fonds mondial.

Participation

Le domaine « Participation » facilite l'émergence d'une direction forte et engagée des ICN, en garantissant une meilleure communication entre les membres des ICN et les membres des groupes constitutifs. Il comprend :

- des échanges Sud-Sud ; et
- la prise en compte de modèles probants de surveillance par les communautés dans les procédures du Fonds mondial telles que le suivi stratégique, l'examen des programmes, la participation de la société civile, les demandes de financement, etc.

Il importe de souligner que le projet d'évolution des ICN offre aux 18 pays visés par la phase pilote l'opportunité et la responsabilité d'influer sur l'avenir des ICN et l'efficacité du Fonds mondial. La stratégie et les politiques relatives aux ICN seront définies par le Conseil d'administration à sa réunion de novembre 2019.

Le rôle de la société civile dans l'évolution des instances de coordination nationale

La participation de la société civile est essentielle pour le projet d'évolution des ICN. Selon l'organisation actuelle des instances de coordination nationale, la société civile et les autres partenaires traitent essentiellement des trois maladies : le VIH, la tuberculose et le paludisme. À l'avenir, quand les instances auront tissé de nouveaux liens avec des acteurs tels que les groupes de travail sur la santé ou les partenaires de développement et participeront davantage à leurs travaux, la société civile risque de devenir moins audible. Cette situation pourrait être évitée en garantissant une représentation solide et substantielle de la société civile, qui serait d'une part, tenue de recueillir régulièrement l'avis des groupes

constitutifs et de les tenir informés, et d'autre part, d'exprimer clairement les difficultés de ces groupes et d'en garantir le suivi. Le rôle de la société civile doit manifestement être renforcé et unifié.

Le groupe pilote fait la part belle à l'Afrique subsaharienne (onze pays sur 18), où plus de 70 pour cent des crédits du Fonds mondial sont investis. Ces pays sont le Burkina Faso, le Bénin, le Burundi, le Cameroun, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République démocratique du Congo (RDC) et la Tanzanie.

Étapes clés du projet d'évolution des instances de coordination nationale

La liste ci-après présente les délais de mise en œuvre des activités clés du projet :

- juin-sept. 2018 : finalisation des supports et formation des consultants en vue du déploiement.
- sept.-déc. 2018 : évaluation de référence et déploiement des activités sur le terrain.
- fév.-mars 2019 : évaluation à mi-parcours des résultats et communication à la société civile.
- sept. 2019 : évaluation des résultats finaux et communication du bilan au Conseil d'administration et aux comités du Fonds mondial.
- oct.-nov. 2019 : délibérations des comités et du Conseil d'administration afin de définir les priorités du prochain cycle de financement.
- 2020 : déploiement des options recommandées dans le cadre de l'évolution des ICN, confirmées par le Conseil d'administration en novembre 2019.

Pour tout supplément d'information, référez-vous aux [pages sur le projet d'évolution des instances de coordination nationale](#) sur le site web du Fonds mondial. Des articles récents de l'OFM sur l'évolution des ICN sont disponibles ici :

- [Le Conseil d'administration du Fonds mondial approuve l'initiative d'évolution des ICN](#) (12 mai 2018)
- [Le Conseil d'administration du Fonds mondial adopte une politique relative aux ICN](#) (12 mai 2018)
- [L'instance de coordination nationale de la Tanzanie aspire à devenir un modèle de meilleures pratiques pour l'initiative d'évolution des instances de coordination nationale du Fonds mondial](#) (Article 4, OFM 74 du 10 octobre 2018)

[Read More](#)
